



**Position commune du  
Mouvement Ecologique et de  
Greenpeace face au  
Problème de l'effet de serre  
et les implications au niveau  
international/européen et  
national**

# Position commune du Mouvement Ecologique et de Greenpeace face au probleme de l'effet de serre et les implications au niveau international/europeen et national

## 1. Un besoin d'action evident

---

### Niveau mondial

- vu l'urgence du probleme cause par l'effet de serre et l'appel des scientifiques du monde entier, rassemblés au sein du "Intergovernmental Panel on Climate Change" (IPPC), de fixer des objectifs de reduction de gaz à effet de serre contraignants à court terme (-20% jusqu'en l'an 2005);
- vu l'importance des négociations de Kyoto sur les décisions d'investissement à moyen et à long terme (notamment en matiere de stratégies énergétiques);

### Europe

- vu le récent papier de la Commission Européenne statuant qu'une reduction de 15% des gaz à effet de serre est techniquement faisable et économiquement viable pour les pays membres de la Communauté (cf papier en annexe);
- vu la responsabilité historique des pays industrialisés et notamment europeens face au probleme de l'effet de serre (emissions de CO2 par tete d'habitant tres elevees);

### luxembourg

- vu les emissions de CO2 par tete d'habitant plus elevees que dans les autres pays de l'Europe de l'Ouest, meme si on fait abstraction de la siderurgie et du phénomène du "Tank-Tourismus";

- vu les emissions de CO2 qui augmentent dans tous les secteurs en dehors de l'industrie siderurgique, données statistiques qui prouvent à l'appui le manque flagrant d'une politique de reduction des gaz à effet de serre (et notamment une intégration de ces politiques dans les secteurs du transport, de l'energie, de l'industrie) les emissions de CO2 connaissent une progression

- \* tres forte dans le secteur du transport routier, mais aussi aérien
- \* forte pour l'industrie en dehors de la siderurgie et ceci malgré l'accord volontaire signé entre le Ministere de l'Energie et la FEDIL
- \* forte pour le secteur dit "domestique" et ici notamment dans le secteur tertiaire;

- vu la décision du Ministere de l'Environnement de faire réaliser (enfin) une étude définissant une Strategie nationale pour la reduction des gaz à effet de serre;

- vu les opportunités que les investissements dans des technologies de maîtrise de l'energie, des énergies renouvelables, du transport public offrent au niveau des pays de la CE et à plus forte mesure pour un pays sans ressources "fossiles" comme le Luxembourg;

- vu la déclaration gouvernementale relative à la politique de reduction des gaz à effet de serre (... "le Luxembourg honorera ses engagements internationaux en la matiere en déterminant par secteur une Strategie de diminution des emissions de gaz à effet de serre, et notamment le CO2, de façon substantielle à l'horizon 2000 par rapport à l'année de référence").

# Greenpeace et le Mouvement Ecologique demandent aux instances gouvernementales luxembourgeoises un programme d'action

## 2.1. Interventions nécessaires au niveau international / européen

### - Au sein des fora internationaux et notamment dans le cadre des négociations pour le "Mandat de Berlin"

Soutenir des objectifs de réduction de gaz à effet de serre contraignants pour les pays industrialisés qui permettront une protection efficace du climat mondial (Ceci revient à soutenir la position des pays AOSIS à savoir -20% jusqu'en 2005 respectivement la position de la CE avec un minimum -7,5% jusqu'en 2005 et -15% jusqu'en 2010).

Afin d'éviter que les réductions de CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O ne soient anéanties par l'augmentation d'autres gaz à effet de serre, il sera important d'incorporer dans le traité jusqu'au plus tard en l'an 2000 les fluoro-carbures (HFC);

### - Au sein des institutions européennes;

\* Oeuvrer pour l'adoption unilatérale de l'objectif d'une réduction de 15% des gaz à effet de serre jusqu'en 2010 par les pays de la CE: si cette décision pouvait être prise avant Kyoto la position européenne pèserait beaucoup plus face aux autres pays (Conseil des Ministres de l'Environnement).

\* Oeuvrer pour une intégration des mesures de réduction des gaz à effet de serre dans les politiques sectorielles européennes, notamment

1) rediriger les subventions "énergie" actuelles défavorables à une réduction des gaz à effet de serre (énergies fossiles) ou présentant des investissements à haut risque et peu rentables (comme la fission et la fusion nucléaire) vers des investissements dans la maîtrise de l'énergie respectivement les énergies renouvelables (Conseil des Ministres de l'Énergie - réunion en décembre à Luxembourg) Cette réorientation vaut aussi pour le futur 5ème Programme de recherche/développement de l'UE (Ministres de la Recherche/Développement)

2) garantir une priorité aux énergies renouvelables en fixant des taux minimaux contraignants

pour la Communauté et ses différents pays membres (sur base du livre vert "Energy for the Future" Renewable Energy Sources, mais avec des taux plus élevées que les 12% proposés) (Conseil des Ministres de l'Énergie, réunion en Décembre à Luxembourg);

3) interdire l'exploitation de nouveaux gisements pétroliers/charbonniers et de gaz nature), sachant qu'à l'horizon 2100 l'exploitation des gisements fossiles existants représente l'équivalent de 1000 milliards de tonnes de carbone - alors que l'IPCC estime que les limites de l'"écosystème atmosphère" seraient déjà atteintes avec l'émission de 150 milliards de tonnes de carbone;

### 4) oeuvrer pour l'introduction d'une taxe "intelligente" sur l'énergie,

les revenus de la taxe seraient p.ex utilisés pour alimenter un fond pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour réduire les coûts indirects salariaux); la directive "Monti" sur une harmonisation des taxes sur toutes les ressources énergétiques constitue une première étape dans cette direction et devrait être décidée par les Pays membres avant Kyoto (Conseil ECOFIN);

5) de considérer à leur juste valeur le potentiel de création d'emploi engendré par des investissements dans des mesures de réductions de gaz à effet de serre (sommet emploi de novembre);

6) de considérer lors des négociations pour l'adhésion de nouveaux pays membres (Agenda 2000) les questions touchant à la réduction des gaz à effet de serre, notamment l'obligation pour les nouveaux pays membres de fermer les centrales à charbon et [es centrales nucléaires vétustes];

7) de revoir les critères d'attribution des fonds structurels européens afin de garantir que ces investissements contribuent à la réduction des gaz à effet de serre (Ministres de l'Économie, Ministres de l'Aménagement du Territoire);

8) de revoir les priorités actuelles des traités EURATOM et traité "CECA".

## 2.2. Honorer les engagements de Rio au niveau national

---

- **Faire démarrer le plus rapidement possible les premières phases de l'étude devant mener à l'élaboration et la mise en pratique d'une Stratégie nationale pour la réduction des gaz à effet de serre;**

avec comme objectif

- \* de présenter aux actrices et acteurs concerné(e)s les Premiers résultats au mois de mai 1998;
- \* de pouvoir envisager la concrétisation des premières mesures dans le courant de l'année 1999, et donc de pouvoir peser sur l'élaboration des budgets de l'Etat y relatifs.

- **Estimer à leur juste valeur les chances que les mesures d'investissements pour une réduction des gaz à l'effet de serre représentent au niveau de l'emploi et de la balance commerciale**

notamment un

- \* Programme pluriannuel ambitieux de rénovation de la bâtisse

- \* Programme ambitieux pour l'utilisation de la chaleur produite par la nouvelle centrale "turbine gaz vapeur" à Esch
- \* programme d'utilisation de la biomasse (filier bois, méthanisation)
- \* cadre juridique et financier attrayant pour des sociétés de "contracting"
- \* l'investissement dans un concept BTB et notamment le train-tram.

- **Eviter que dans les premiers mois à venir un certain nombre de décisions puissent entraver substantiellement la politique de réduction des gaz à effet de serre. ceci notamment au niveau des décisions suivantes:**

- la fixation des modalités du contrat d'exploitation de la Centrale "turbine gaz-vapeur" prévu à Esch
- les négociations pour l'accord tarifaire - accord entre le gouvernement et la CEGEDEL qui régit à la fois les prix des consommateurs d'électricité et les bénéfices de la CEGEDEL et la création d'un fonds pour l'utilisation rationnelle de l'Énergie
- les négociations pour un accord volontaire avec l'ABBL et les Assurances
- l'augmentation de la capacité du FINDEL.

## 3. Quelques précisions sur des enjeux fondamentaux de la politique énergétique

---

### Precisions sur les enjeux de la fixation des modalités du contrat d'exploitation de la Centrale "turbine gaz-vapeur" prévu à Esch (mois de novembre - décembre 1997)

---

Dans ce contrat il sera important de prévoir que le futur exploitant de la centrale:

- **devra obligatoirement prévoir de fournir jusqu'à 120 MW de chaleur résiduelle (au lieu des 25 MW prévues actuellement)**

120 MW de chaleur résiduelle constitue le potentiel pour un réseau chaleur pouvant alimenter de larges parties des Villes de Esch, Schifflange, Differdange, commune de Sanem et éventuellement même les proches villes frontalières-Villerupt

Dans ses présentations du projet en mai 1997, le Ministère de l'Énergie prévoyait seulement une fourniture pour un réseau chaleur allant jusqu'à 25 MW restant bien en dessous

des potentiels relevés par ses propres études, risquant ainsi de miner un des potentiels de réduction des gaz à effet de serre les plus importants, non seulement au niveau des communes concernées, mais aussi au plan national.

- **devra mettre à disposition la chaleur fournie pour un prix concurrentiel, facilitant ainsi une bonne viabilité pour la construction et l'exploitation du réseau chaleur**

L'achat de la chaleur sera une part importante dans la viabilité financière pour l'exploitation du réseau chaleur; le gouvernement devra veiller à ce que lors de la négociation du contrat de construction/exploitation il ne négocie pas seulement un prix de revient pour l'électricité favorable (les bénéfices allant aux grands consommateurs d'électricité comme l'ARBED et les grands clients de CEGEDEL comme LUXGUARD, Circuit Foil,...), mais aussi un prix de fourniture de chaleur qui ne hypothéquera pas la rentabilité du réseau chaleur, cet argent devant le cas échéant être trouvé dans le budget de l'État.

## **Precisions sur les enjeux des negociations pour l'accord tarifaire - accord entre le gouvernement et la CEGEDEL qui régit à la fois les prix des consommateurs d'électricité et les bénéfices de la CEGEDEL et la création d'un fonds pour l'utilisation rationnelle de l'Energie**

---

Les mois à venir vont aussi voir la renégociation de l'accord tarifaire, accord qui avait nourri une discussion animée entre les associations de protection de l'environnement et le Ministre de l'Energie.

Sans vouloir approfondir le détail des arguments, nous pensons toujours que la renégociation intelligente de cet accord pourrait fournir au gouvernement les sommes nécessaires pour alimenter un FONDS POUR L'UTILISATION RATIONNELLE, ces sommes provenant

- d'une part d'une réduction de la marge bénéficiaire de CEGEDEL (bénéfice par kWh vendue) à des valeurs acceptables (les bénéfices actuels de CEGEDEL alimentant des réflexes d'investissements en infrastructures de transport et de distribution d'électricité qui sont au delà des nécessités techniques)

- d'autre part par le maintien des prix de consommation de l'électricité à leur niveau actuel

\* comme le fournisseur de la CEGEDEL - la RWE - va accorder une remise pouvant aller jusqu'à 15% lors de la renégociation du contrat de fourniture d'électricité qui lie RWE à l'Etat luxembourgeois (contrat renégocié en ces mois) et

\* comme une baisse des prix de l'électricité irait à l'encontre d'une politique intelligente de l'énergie

il suffirait que le gouvernement introduise une sorte de taxe sur l'électricité importée, qui aurait l'avantage de drainer plusieurs millions dans un FONDS sans pour autant devoir remonter les prix de l'électricité au niveau du consommateur final.

## **Precisions sur les enjeux des negociations pour un accord volontaire avec l'ABBL et les Assurances**

---

Après les accords volontaires passés avec la FEDIL et l'entente des hopitaux, le Ministère de l'Energie entend conclure un autre accord volontaire avec le groupement d'intérêt des banques et des assurances.

Greenpeace et le Mouvement Ecologique considèrent que les accords qui ont été conclus, notamment avec la FEDIL, ne suffisent pas pour ramener les émissions de CO2 de ce secteur au niveau nécessaire et permettent tout au plus une Stagnation des efforts dans ces secteurs.

Devant l'importance des potentiels de réduction de l'énergie, surtout de l'énergie électrique - en Ville de Luxembourg les 700 clients moyenne tension (à majorité des banques et autres activités tertiaires) consomment autant d'électricité que les 35.000 clients de type ménages), il sera plus prudent d'attendre les premiers résultats de la Stratégie nationale pour la réduction des effets de serre avant de se prononcer sur un nouvel accord volontaire.